



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2024

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à dix-neuf heures trente minutes, le vingt-troisième jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre (23 janvier 2024), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Yvon Bourassa
Monsieur Alex Bronsard
Monsieur Nicolas Hamelin
Monsieur Yvan Hamelin
Monsieur Daniel Beaupré
Madame Suzanne Béland
Madame Dominique Lavallée

Tous les membres du conseil présents formant quorum.

1 Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption de procès-verbaux de séance
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Adhésions annuelles
- 1.7 Ressources humaines
 - 1.7.1 Affichage des postes estivaux
- 1.8 Règlement no 2024-605 - Rémunération des élus - Dépôt
- 1.9 Permis de réunion - Autorisation

2 Trésorerie

- 2.1 Bordereau de dépenses du mois
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Règlement no 2023-603 - Établissant les taux de taxation et les tarifications 2024 - Adoption
- 2.4 Règlement no 2023-604 - Création d'un fonds réservé - Camion incendie - Adoption
- 2.5 Règlement no 2024-606 - Décrétant un emprunt pour des dépenses en immobilisations Voirie
- 2.6 Dépôt de la liste des comptes à recevoir au 31 décembre 2023 – Taxes municipales

3 Sécurité publique

4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Gestion du castor - Rapport d'activités 2023
- 4.2 Chemin de la Batiscan - Mandats
- 4.3 Sentier de motoneige - Déplacement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

- 4.4 Point de dépôt - Secteur Lac du Missionnaire - Déplacement
- 4.5 CCE - Mandat de suivi des recommandations antérieures et concernant la navigation sur le lac aux Sables
- 5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 5.1 Demande de dérogation mineure - Lot 6 009 666, rue Saint-Alphonse
 - 5.2 Projet de lotissement - Redevances - Secteur du Lac-du-Missionnaire
- 6 Loisirs et culture, Santé et bien-être**
 - 6.1 Comité anniversaire - 125e de la municipalité de Lac-aux-Sables
 - 6.1.1 Activités de janvier et février
 - 6.2 Comité des loisirs de Lac-aux-Sables inc.- Bingo
 - 6.3 OMH de Mékinac - Budget révisé 2023 et budget 2024
- 7 Autres sujets**
 - 7.1 Motion de félicitations
 - 7.1.1 Corps de Cadets 2526 Mékinac - 50ième anniversaire
 - 7.1.2 Activités du lancement des fêtes du 125e
 - 7.1.3 Soirée d'improvisation - Activité du 125e
 - 7.2 Demande d'aide financière
 - 7.2.1 Moisson Mauricie - 2023
 - 7.3 Demande d'appui - Réseau cellulaire - Régions de Portneuf et Mékinac
 - 7.4 Avis de convocation - séance extraordinaire
 - 7.5 Varia
 - 7.6 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
 - 7.7 Levée de l'assemblée

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2024

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Yvon Bourassa, maire. Madame Manuela Perron, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2024-01-001

Monsieur Bourassa fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 janvier 2024, tel que lu, en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption de procès-verbaux de séance

2024-01-002

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux, de la dernière séance ordinaire et des deux séances extraordinaires, ont été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que les procès-verbaux des séances suivantes soient adoptés tels que rédigés :

- Séance ordinaire du 12 décembre 2023;
- Séance extraordinaire du 19 décembre 2023 (Budget et PTI);
- Deuxième séance extraordinaire du 19 décembre 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

2024-01-003

CONSIDÉRANT le dépôt, avec dispense de lecture, du bordereau de correspondance du mois de janvier 2024, faisant état de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire et devant être présentée au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de janvier 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 19 h 37

Fin: 19 h 57

1.6 Adhésions annuelles

2024-01-004

CONSIDÉRANT le dépôt du tableau des adhésions annuelles pour 2024;

CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil autorise les adhésions annuelles 2024, selon le tableau déposé et le paiement des frais relatifs.

Il est de plus résolu d'autoriser, les directeurs de services, à procéder aux inscriptions pour les formations, congrès et webinaires selon le tableau déposé et les budgets prévus en 2024 pour la gestion du personnel.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.7 Ressources humaines

1.7.1 Affichage des postes estivaux

2024-01-005

CONSIDÉRANT la planification estivale 2024 pour le camp de jour, la rampe de mise à l'eau et l'entretien des parcs;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par Yvan Hamelin et résolu que le conseil autorise l'ouverture des postes estivaux suivants :

- Animateur;
- Aide-animateur;
- Intervenant jeunesse;
- Préposé à l'accès aux parcs;
- Aide à l'entretien estival.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.8 Règlement no 2024-605 - Rémunération des élus - Dépôt

2024-01-006

Madame Suzanne Béland, conseillère, dépose à l'attention des membres du conseil le *projet de règlement no 2024-605 modifiant le règlement concernant la rémunération des élus municipaux*. Ce projet fait suite à l'avis de motion donné lors d'une séance extraordinaire du 19 décembre 2023.

Plus spécifiquement, il contient :

- La rémunération et l'allocation proposées;
 - Rémunération 2024 du maire à 16 211,69 \$ (en 2023 était à 14 097,12 \$);
 - Rémunération 2024 des conseillers à 5 346,12 \$ (en 2023 était à 4 648,80 \$);
 - L'allocation est la moitié de la rémunération;
- L'indexation pour chaque exercice financier est le même que les employés municipaux;
- L'effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024;
- La mention relative à l'application, en cas de remplacement du maire, par le maire suppléant.

1.9 Permis de réunion - Autorisation

2024-01-007

CONSIDÉRANT que les salles et les parcs municipaux sont utilisés pour diverses rencontres et activités;

CONSIDÉRANT que certaines activités nécessitent des permis de réunion pour servir et consommer sur place et/ou vendre et consommer sur place;

CONSIDÉRANT que les profits sont remis à l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil autorise, en plus de la directrice générale, les personnes suivantes à déposer pour et au nom de la municipalité de Lac-aux-Sables, les demandes de permis de réunion (vendre, servir et consommation sur place) auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux :

- Madame Marie-Maude Hamelin, coordonnatrice à la vie citoyenne et aux communications;
- Madame Marie-Pier Rivard, greffière-trésorière adjointe.

La présente autorisation est valide jusqu'à sa modification ou son abrogation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2 TRÉSORERIE

2.1 Bordereau de dépenses du mois

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 décembre 2023.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Lac-aux-Sables**

*Manuella Perron, OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière*

2024-01-008

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par messieurs Alex Bronsard et Nicolas Hamelin;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

CONSIDÉRANT le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT le cumul des journaux # 1199 et # 1200;

CONSIDÉRANT le cumul des rapports de salaires nets couvrant la période de paiement du 1er au 31 décembre 2023 et portant les # 4053 à # 4070;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu :

- D'APPROUVER ET PAYER les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 décembre 2023, au montant de 121 912,90 \$;
- D'ENTÉRINER les dépenses préautorisées au montant de 293 832,01 \$;
- D'ENTÉRINER les paiements des salaires nets au montant de 85 447,33 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.2 Engagement de crédits

2024-01-009

CONSIDÉRANT le règlement sur le suivi et le contrôle budgétaire ainsi que l'adoption des prévisions budgétaires 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

| DÉPARTEMENT | DESCRIPTION | MONTANT avant taxes | BUDGET |
|-------------|--|------------------------|-------------------------------------|
| Loisirs | Conférence Cuba et la République dominicaine (Pierre-Luc Côté) | 650 \$ | Subvention (100%) |
| Loisirs | Activité avec école - Semence en Fête | 510 \$ | Animation bibliothèque 02-70230-335 |

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.3 Règlement no 2023-603 - Établissant les taux de taxation et les tarifications 2024 - Adoption

2024-01-010

ATTENDU QU'en vertu des dispositions des articles 988 à 1000 du Code municipal du Québec, le conseil peut, par règlement, imposer et prélever des taxes, dans les limites fixées par le code, par voie de taxation directe, sur tous les biens imposables du territoire de la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

municipalité et prélever toute somme de deniers nécessaires, pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour une charge spéciale quelconque dans les limites de ses attributions;

ATTENDU QUE le conseil a adopté son budget pour l'exercice 2024 lors d'une séance extraordinaire le 19 décembre 2023;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une deuxième séance extraordinaire le 19 décembre 2023 et la présentation du projet de règlement a été faite lors de cette même séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables ont pris connaissance de ce projet de règlement avant la présente séance et reconnaissent l'avoir lu;

ATTENDU QUE la numérotation des articles a été corrigée suite au retrait de l'article 1 en raison de l'absence de préambule;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil adopte le règlement no 2023-603 établissant le taux de taxation et les tarifications pour l'exercice 2024, avec changement (sans incidence sur les taux) par rapport au projet déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.4 Règlement no 2023-604 - Création d'un fonds réservé - Camion incendie - Adoption

2024-01-011

ATTENDU QU'en vertu des dispositions des articles 1094.1 et suivants du *Code municipal du Québec*, le conseil peut, par règlement, créer au profit de l'ensemble de son territoire ou d'un secteur déterminé, une réserve financière, à une fin déterminée pour le financement de dépenses;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une deuxième séance extraordinaire le 19 décembre 2023 et la présentation d'un nouveau projet de règlement de cette même séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables ont pris connaissance de ce projet de règlement avant la présente séance et reconnaissent l'avoir lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil adopte le règlement # 2023-604 créant un fonds réservé Camion incendie.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.5 Règlement no 2024-606 - Décrétant un emprunt pour des dépenses en immobilisations Voirie

2024-01-012

Madame Dominique Lavallée, conseillère, par les présentes :

- **DONNE** avis de motion, que le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, à une séance ultérieure un règlement décrétant un emprunt de 1 235 000 \$, pour une période de 10 ans, pour des dépenses en immobilisations de voirie.
- **DÉPOSE**, à cet effet, le projet de *règlement no 2024-606, décrétant un emprunt de 1 235 000 \$ pour des dépenses en immobilisations Voirie*. Plus spécifiquement, ce règlement vise à financer les travaux relatifs aux sinistres des mois d'avril, juillet et décembre 2023 dans les chemins suivants : Chemin Sainte-Marie, de la Batiscan et chemin du Lac-Huron. Tel que prévu à l'article 5 du projet, le conseil affectera à la réduction de l'emprunt décrété, toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense.

2.6 Dépôt de la liste des comptes à recevoir au 31 décembre 2023 – Taxes municipales

2024-01-013

CONSIDÉRANT que la municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT que le greffier-trésorier doit préparer un état mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées pour taxes municipales et que ce dernier doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

CONSIDÉRANT les démarches réalisées depuis le dépôt de la liste en novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables :

- APPROUVE l'état déposé par la directrice générale et greffière-trésorière pour un total dû incluant les intérêts et pénalités au 31 décembre 2023 de 69 922,48 \$, présentant 137 contribuables ayant un solde de plus de 10,00 \$ et n'ayant aucune entente de paiement;
- AUTORISE la directrice générale à poursuivre les démarches de recouvrement. À défaut d'entente ou de paiement complet des soldes dus, les dossiers seront transmis à la Cour municipale pour procédure de vente pour non-paiement de la taxe foncière sans autre avis.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Gestion du castor - Rapport d'activités 2023

CONSIDÉRANT les opérations annuelles pour la gestion du castor;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil adopte le rapport 2023 de Gestion Lizotte daté du 31 décembre 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Chemin de la Batiscan - Mandats

CONSIDÉRANT la fermeture du chemin de la Batiscan suite aux intempéries du 18 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que diverses problématiques sont constatées, notamment par rapport à l'écoulement des eaux et à la stabilité des sols;

CONSIDÉRANT que différentes options doivent être validées pour une réouverture partielle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil mandate monsieur Robin Hould, ingénieur et Gestion R. Hould services-conseil pour les éléments suivants :

- PRÉPARER des plans préliminaires pour une option de réouverture partielle du chemin de la Batiscan;
- PROCÉDER à un appel d'offres (ou de proposition) pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le secteur visé;
- PROCÉDER à un appel d'offres pour les travaux (taux de main d'oeuvre et machinerie).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 Sentier de motoneige - Déplacement

Formules Municipales No 5614-A-MST

2024-01-014

2024-01-015



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT qu'une partie du sentier de motoneige, entre le chemin du Lac-Huron et le chemin de la Chute du Huit à Notre-Dame-de-Montauban, doit être déplacé en raison de la fermeture du chemin de la Batiscan ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une portion du sentier Trans-Québec TQ-23;

CONSIDÉRANT la présence de la zone à risque de glissement de terrain qui ne permet pas une déviation du sentier dans le même secteur;

CONSIDÉRANT que les travaux sont réalisés par et à la charge du club de motoneige;

CONSIDÉRANT que le sentier conservera le sentier actuel jusqu'au Garage G. Champagne, pour donner accès à ce commerce, ainsi qu'au Relais des Sablois, le restaurant le Brinadon et le motel Di-No.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil municipal accepte la modification du tracé proposée par le Club de Motos Neige de la Mauricie, selon la carte du 11 janvier 2024, impliquant les rues Saint-Rémi, Principale, Genest et du Parc ainsi que sur une distance approximative de 100 mètres sur le chemin de détour.

La présente autorisation ne décharge pas le club de motoneige de s'assurer que la présence de ces portions de sentiers ne compromette pas les opérations de déneigement et que des mesures sont mises en place pour la sécurité des usagers.

Un bilan devra être fait à la fin de la saison 2023-2024 pour les prochaines saisons et en fonction de l'évolution du dossier de la fermeture du chemin de la Batiscan.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.4 Point de dépôt - Secteur Lac du Missionnaire - Déplacement

2024-01-017

CONSIDÉRANT les vérifications et l'analyse du point de dépôt desservant le secteur du lac du Missionnaire relativement aux collectes d'ordures et de récupération;

CONSIDÉRANT les commentaires des propriétaires du secteur;

CONSIDÉRANT les endroits disponibles;

CONSIDÉRANT l'implantation de la collecte des matières compostables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil autorise le déplacement du point de dépôt, situé à l'intersection du chemin Tawachiche et du chemin du Lac-du-Missionnaire, sur le site du centre communautaire Hervey-Jonction à compter du 8 février prochain.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.5 CCE - Mandat de suivi des recommandations antérieures et concernant la navigation sur le lac aux Sables

2024-01-018

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en environnement (CCE) a fait des recommandations sur divers sujets depuis sa création;

CONSIDÉRANT que le CCE a été créé suite à une recommandation du comité de réflexion pour la protection du lac aux Sables (CRPLAS)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire un suivi des différentes recommandations et analyses déposées par ces comités;

CONSIDÉRANT que depuis sa création, diverses lois et règlements ont été modifiées et divers plans régionaux ont été adoptés (protection des milieux humides, adaptation aux changements climatiques, etc);

CONSIDÉRANT que le lac aux Sables est la source d'eau brute du réseau d'aqueduc municipal (secteur Saint-Rémi);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire états des recommandations et d'analyser leur pertinence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil mandate le comité consultatif en environnement pour les éléments suivants :

- Suivi des recommandations du CRPLAS et CCE;
- Suivi des rapports du CCE (gestion des embarcations, empreinte écologique et autres);
- Analyse de la navigation sur le lac aux Sables et recommandations sur la diminution de ses impacts, s'il y a lieu.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Demande de dérogation mineure - Lot 6 009 666, rue Saint-Alphonse

2024-01-019

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2023-423, déposée le 5 décembre 2023, par monsieur Maurice Champagne pour le lot 6 009 666, sur la rue Saint-Alphonse.

Relativement à l'article 7.1 du règlement de zonage no 2023-518 et l'article 6.2 du règlement de lotissement no 2023-516, cette demande vise :

- L'abaissement de la largeur avant d'un terrain résidentiel desservi à 15,18 mètres au lieu de 20 mètres dans une zone à dominance commerciale;
- L'abaissement de la marge de recul latérale minimale à 2 mètres au lieu de 3 mètres pour un bâtiment principal dans la zone 143-Cb;
- L'abaissement de la somme des marges latérales minimales à 7,75 mètres au lieu de 9 mètres pour un bâtiment principal dans la zone 143-Cb.
L'augmentation de la superficie maximale à 151,6 m² au lieu de 135 mètres² (135,8 m² + 15,8 m²).

Avant de pouvoir statuer sur la demande, le dossier a fait l'objet d'une étude par le comité consultatif d'urbanisme. Ce comité a remis une orientation, adoptée unanimement, recommandant aux membres du conseil DE REFUSER la demande de dérogation 2023-423.

Avant de prendre sa décision, monsieur le maire donne la parole à toutes les personnes intéressées par la demande. Le propriétaire est présent et souhaite obtenir des informations supplémentaires avant que le conseil prenne sa décision.

Il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil municipal reporte sa décision à une séance ultérieure.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.2 Projet de lotissement - Redevances - Secteur du Lac-du-Missionnaire

2024-01-020

CONSIDÉRANT la section 8 du règlement de lotissement en vigueur;

CONSIDÉRANT le seuil de trois terrains à bâtir, rendant la section 8 applicable, est atteint;

CONSIDÉRANT que les nouveaux lots font parties d'une unité d'évaluation distincte;

CONSIDÉRANT que l'immeuble visé, par le projet, est situé à proximité des terres publiques;

CONSIDÉRANT que le conseil doit déterminer le type de redevances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil confirme que la redevance sera monétaire pour le plan de cadastre portant la minute 6124, dossier K-16376, de l'arpenteur Martin Durocher pour Raymond Lefebvre & fils, dans le secteur du chemin du Lac-du-Missionnaire.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Comité anniversaire - 125e de la municipalité de Lac-aux-Sables

6.1.1 Activités de janvier et février

2024-01-021

CONSIDÉRANT la tenue des activités annuelles par la municipalité et l'apport financier du comité 125^e;

CONSIDÉRANT la tenue de nouvelles activités dans le cadre de la programmation des fêtes du 125^e;

CONSIDÉRANT l'approbation du budget 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil :

- **ENTÉRINE** la tenue de l'activité Impro du 20 janvier 2024 au Club de golf Le St-Rémi, organisée par le comité 125^e;
- **AUTORISE** la tenue des activités municipales suivantes :
 - Semences en fête, le 3 février 2024 à la salle municipale Lac-aux-Sables;
 - Semences en fête pour les élèves de l'école Le Sablon D'Or, le 2 février 2024;
 - Souper Saint-Valentin des Premiers répondants, le 10 février 2024, dans la salle municipale Lac-aux-Sables;
 - Randonnée en raquette au clair de lune, le 24 février 2024, dans les sentiers de raquette et le parc Louis-Philippe-Fugère;
- **ALLOUE** les sommes prévues à ces activités selon les budgets présentés.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.2 Comité des loisirs de Lac-aux-Sables inc.- Bingo

2024-01-022

CONSIDÉRANT que dans le cadre des festivités du 125^e, le Comité des loisirs de Lac-aux-Sables inc. souhaite organiser un bingo;

CONSIDÉRANT la collaboration du comité anniversaire 125^e;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil municipal autorise le Comité des loisirs de Lac-aux-Sables inc. à utiliser la salle municipale Lac-aux-Sables pour la tenue d'un bingo, en mars 2024, dans le cadre des festivités du 125^e anniversaire de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.3 OMH de Mékinac - Budget révisé 2023 et budget 2024

2024-01-023

CONSIDÉRANT la demande d'approbation par l'OMH de Mékinac pour l'exercice 2023 (2^e révision) et pour l'exercice 2024;

CONSIDÉRANT que l'ensemble immobilier no 2324 est situé sur le territoire de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT que la contribution de la SHQ est équivalente à 90% du déficit d'exploitation;

CONSIDÉRANT la résolution no 2023-10-283 portant sur le budget 2023 révisé;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Hamelin, appuyé par Alex Bronsard et résolu que le conseil :

- **ACCEPTÉ** le budget révisé 2023 de l'OMH de Mékinac présentant un déficit d'exploitation de 625 527 \$, un déficit de 50 727 \$ pour le site de Lac-aux-Sables et une part municipale de 5 073 \$;
- **ACCEPTÉ** le budget 2024 de l'OMH de Mékinac présentant un déficit d'exploitation de 433 964 \$;
- **ACCEPTÉ** le budget 2024 pour le site de Lac-aux-Sables présentant un déficit d'exploitation de 42 819 \$;
- **AUTORISÉ** le versement du solde de la part municipale 2023 de 316 \$ (2^e révision), et la part municipale 2024 au montant de 4 282 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

7 AUTRES SUJETS

7.1 Motion de félicitations

7.1.1 Corps de Cadets 2526 Mékinac - 50^{ième} anniversaire

2024-01-024

Monsieur le maire, auquel se joignent les membres du conseil, donne une motion de félicitations au Corps de Cadets 2526 Mékinac des Cadets Royaux de l'Armée Canadienne pour le 50^{ième} anniversaire de fondation. Plusieurs sablois et sabloises en ont été membres depuis sa création en 1973.

Félicitations!

7.1.2 Activités du lancement des fêtes du 125^e

Ajout séance tenante

2024-01-025

Monsieur le maire, auquel se joignent les membres du conseil, donne un avis de motion de félicitations au comité du 125^e pour les activités du lancement des fêtes du 125^e anniversaire de la municipalité le 30 décembre 2023. On remercie également les employés municipaux qui ont participé bénévolement à cette activité.

Bravo.

7.1.3 Soirée d'improvisation - Activité du 125^e

Ajout séance tenante.

2024-01-026

Monsieur le maire, auquel se joignent les membres du conseil, donne une motion de félicitations à tous les membres du comité du 125^e pour la soirée d'improvisation du 20 janvier dernier au club de golf. Mention spéciale à monsieur Daniel Beaupré, conseiller et son équipe pour la prestation qu'ils ont offerte, au public présent, lors de cette soirée.

Bravo!

7.2 Demande d'aide financière

7.2.1 Moisson Mauricie - 2023

2024-01-027

CONSIDÉRANT la demande de Moisson Mauricie pour une contribution au nouveau plan de reconnaissance;

CONSIDÉRANT la baisse significative des demandes en 2023 comparativement à 2022;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil autorise le versement à Moisson Mauricie d'un montant de 192 \$ basé sur le nombre de demandes du territoire sablois soit 384 demandes d'aide alimentaire durant la dernière année.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.3 Demande d'appui - Réseau cellulaire - Régions de Portneuf et Mékinac

2024-01-028

CONSIDÉRANT la résolution no 2024-01-015, de la municipalité de Rivière-à-Pierre, demandant l'intervention du gouvernement du Québec pour l'obtention d'un réseau cellulaire fiable dans la région de Portneuf et Mékinac;

CONSIDÉRANT que le territoire des MRC de Portneuf et de Mékinac n'est toujours pas, en 2024, entièrement couvert par un réseau cellulaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables est liée aux municipalités de Rivière-à-Pierre et Notre-Dame-De-Montauban par une entente municipale pour le service de sécurité en incendie;

CONSIDÉRANT qu'en matière de sécurité publique, les communications sont essentielles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables :

- **APPUIE** la résolution no 2024-01-015 de la municipalité de Rivière-à-Pierre demandant que le gouvernement du Québec :
 - **RÉALISE** une évaluation des infrastructures actuelles afin d'y apporter rapidement les changements nécessaires;
 - **DÉPLOIE** toute l'énergie nécessaire pour faire pression auprès du CRTC afin que les compagnies, qui sont distributeurs de réseau cellulaire, élargissent leurs services au-delà des grands centres urbains;
 - **PRENNE** conscience que, c'est en région éloignée que le besoin de réseau est nécessaire;
 - **RESPECTE** ses engagements en priorisant, dès à présent, un réseau fiable pour tous les citoyens de la grande région de Portneuf et Mékinac.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.4 Avis de convocation - séance extraordinaire

2024-01-029

Monsieur le maire donne un avis de convocation, aux membres du conseil (6), pour la tenue d'une séance extraordinaire qui se tiendra vendredi le 26 janvier à 13 h à la salle municipale. Cette séance portera sur l'adoption du règlement no 2024-606 décrétant un emprunt de 1 235 000 \$, pour une période de 10 ans, pour des dépenses en immobilisation Voirie.

Les élus étant tous présents, confirment avoir reçu la convocation.

7.5 Varia

Aucun point.

7.6 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 20 h 32

Fin: 20 h 50

7.7 Levée de l'assemblée

2024-01-030

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que la séance soit levée à 20 h 51.



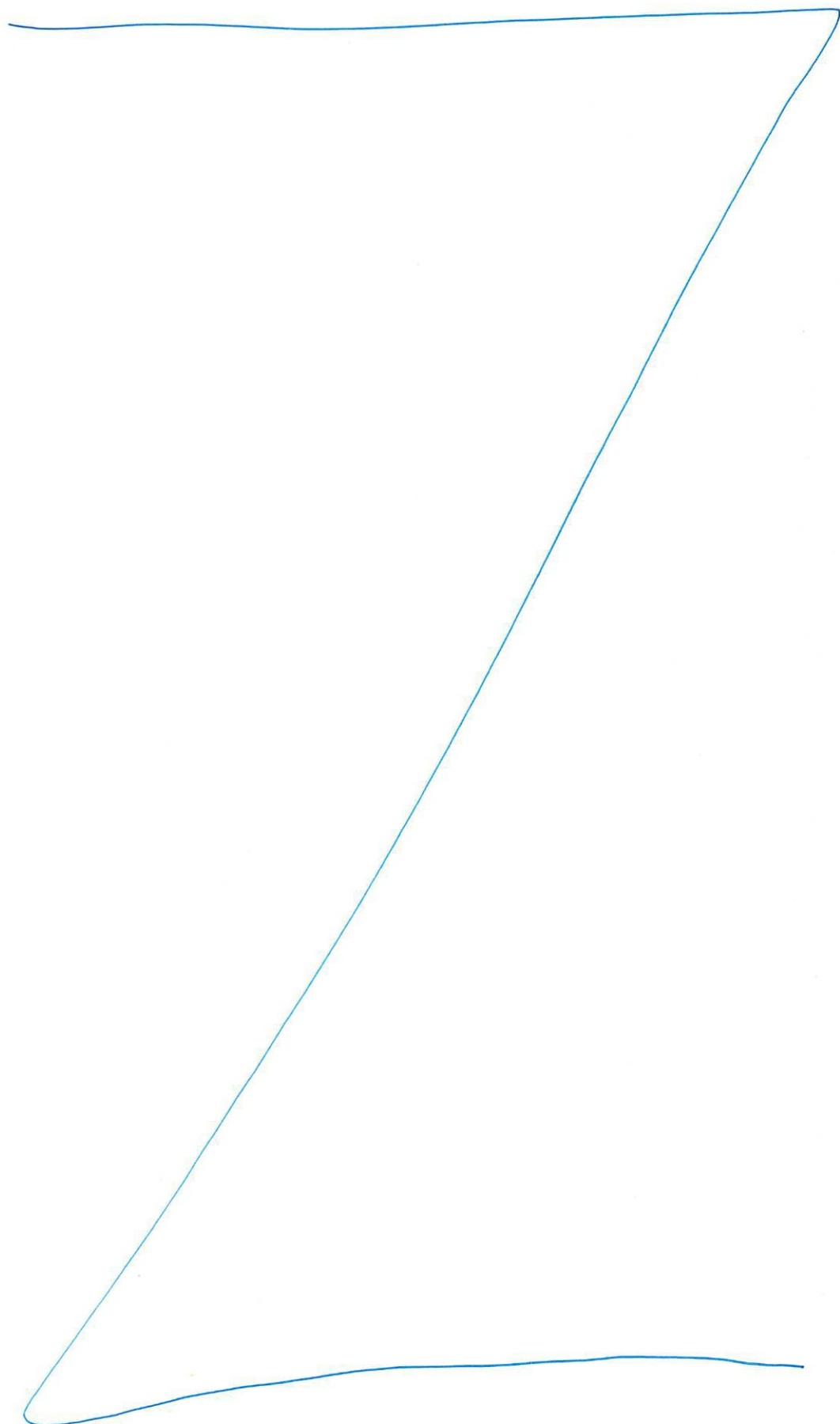
No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Lac-aux-Sables**

Yvon Bourassa
M. Yvon Bourassa
Maire

Manuella Perron, OMA
Mme Manuella Perron, OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière

« Je Yvon Bourassa, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce 24 janvier 2024.



Formules Municipales No 5614-A-MST